

Hôpitaux

LA FLAMBÉE DES PRIX

La Mutualité chrétienne tire la sonnette d'alarme. Dans son baromètre sur les coûts d'hospitalisation, elle pointe l'explosion des suppléments d'honoraires pour une hospitalisation en chambre individuelle.

3.000 €

C'est, dans l'hôpital le plus cher du pays, le montant moyen de suppléments d'honoraires réclamés aux patients logés en chambre individuelle lors d'une hospitalisation.

1,2 milliard d'euros

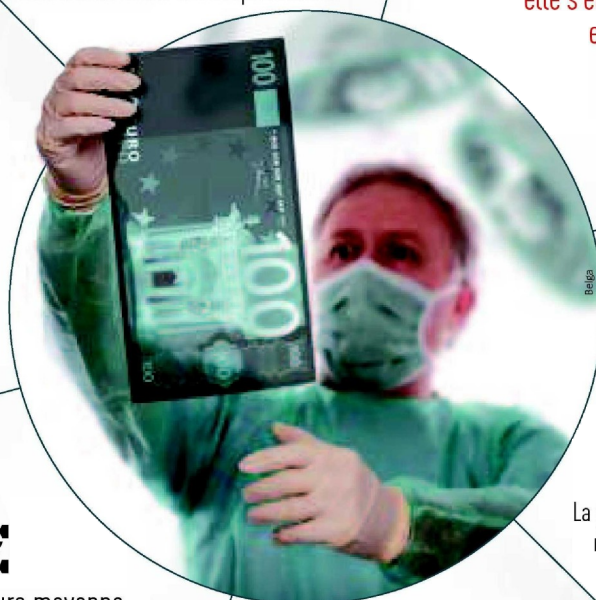
Aujourd'hui, c'est le montant total des frais à la charge des patients. Une somme qui pourrait rapidement grimper jusqu'à 1,5 milliard.

1.463 €

La facture moyenne d'une hospitalisation classique est en légère baisse en 2015: elle s'élève à 1.463 euros (- 1 %) en chambre individuelle et 278 euros (- 2 %) en chambre classique.

De +4 à +13%

Par contre, elle est en hausse pour l'hospitalisation de jour chirurgicale (+ 4 %) ou non chirurgicale (+ 13 %). Alors que ce type d'hospitalisation ne cesse d'augmenter.



735 €

En hôpital de jour, la facture moyenne à charge du patient est de 122 euros en chambre commune ou à deux lits. Elle est six fois plus élevée (735 euros) en chambre à un lit.

De 18 à 163 € par jour

Considérés comme des frais hôteliers, les suppléments de chambre (room service, frigo, télévision...) sont aussi en augmentation.

47%

La part des hospitalisations de jour moins onéreuses pour la sécu - est sans cesse plus importante. Désormais, elle représente près de la moitié des cas.

Le point de la situation

En 2015, près de un patient sur quatre a séjourné en chambre particulière et déboursé en moyenne, pour une hospitalisation classique, 1.460 euros, soit cinq fois plus qu'en chambre à deux lits. L'enquête de la Mutualité chrétienne a passé au crible 1,4 million de factures provenant

de 101 hôpitaux belges. Conclusion: les coûts des hospitalisations de jour dérapent, les suppléments d'honoraires aussi. Car si en chambre commune et à deux lits, le législateur a interdit de facturer tout supplément, rien n'empêche un médecin hospitalier de demander des

suppléments d'honoraires en chambre individuelle. Cette hausse concerne principalement des prestations techniques, "pour lesquelles le patient ne choisit pas le médecin". En biologie clinique, les suppléments ont augmenté de 17 %, la hausse est de 13,9 % en imagerie médicale.